

**De la conséquence de la baisse des coûts migratoires sur la dynamique des
mouvements de population. L'exemple d'un demi-siècle d'émigration
guadeloupéenne en France métropolitaine**

Yvan Urunuela
Université de Versailles-Saint-Quentin
Cirad-Ecopol et C3ED, UMR IRD-UVSQ n°063

INTRODUCTION

De la controverse née du rapport de l'ONU sur l'immigration en Europe¹, au constat du départ de jeunes diplômés français vers le Royaume-Uni, l'actualité atteste que la question migratoire est un débat sans cesse renouvelé. Cependant, entre d'un côté un migrant originaire d'une région qualifiée de sous-développée fuyant une situation de pauvreté économique et, de l'autre côté, un jeune cadre attiré par un taux d'imposition fiscale plus modéré, les tenants et les aboutissants de la migration de travail divergent. La littérature économique l'a bien compris et distingue la migration dans les pays développés de la migration dans les pays en développement. Concernant les migrations sud-sud ou sud-nord, la « nouvelle » économie de la migration de travail² (Stark et Levhari, 1982 ; Stark et Lucas, 1988) admet l'inexistence, la défaillance ou la méfiance des populations locales envers les marchés. Le niveau élevé des coûts de transaction et d'information incite alors les acteurs à recourir à des transactions hors marché. Pour financer la migration cette littérature admet une gestion familiale de la migration qui aboutit à une socialisation des coûts migratoires. Cette stratégie migratoire repose sur une logique de minimisation des coûts où il ne s'agit pas tant d'accroître les revenus que de les diversifier. Au contraire l'analyse économique de la migration appliquée au pays développés (Greenwood, 1997) privilégie une approche plus individuelle³, orientée vers une maximisation du revenu en fonction des avantages offerts par les différentes localisations. D'un côté une socialisation des dépenses liées à la migration des mouvements sud-sud et sud-nord, de l'autre côté une individualisation des coûts migratoires des déplacements nord-nord.

Néanmoins quel que soit le niveau de développement économique du territoire d'origine de la migration, quels que soient le rang social et le niveau de capital humain du migrant, les avantages de la migration sont escomptés et se situent dans un avenir plus ou moins lointain, tandis que le migrant se trouve confronté au financement des coûts dès la préparation de la migration. Deux solutions s'offrent alors à lui pour financer le processus migratoire. Soit il a recours aux différents marchés (de l'information, du transport, du logement, de l'assurance, du crédit, de l'emploi, etc.) et il s'oriente alors vers des transactions marchandes pour assurer et pérenniser sa migration : ce serait plutôt le cas des migrations dans les pays développés. Soit il a recours à d'autres institutions privilégiant les rapports non-marchands comme la famille et/ou la communauté où dominent les notions de solidarité, de réciprocité, etc. : ce serait plutôt le cas des migrations dans les pays en développement.

¹ En mars 2000 la division de la population de l'ONU a publié le rapport : « Immigration : une solution au problème du vieillissement en Europe ? ».

² La nouvelle économie de la migration de travail se développe au début des années 80 autour des réflexions de Stark et Levhari (1982), Stark et Lucas (1988). Deux éléments sont à l'origine de ce renouveau théorique : (i) les apports de la nouvelle micro-économie par la prise en compte des notions d'incertitude, de gestion du risque, de comportements stratégiques, qui sont incorporées à l'analyse économique de la migration ; (ii) les travaux empiriques privilégiant une approche micro-économique et dont un objectif récurrent est de cerner les déterminants de la migration.

³ Certes les études privilégiant la famille ou le ménage comme unité de décision ne sont pas absentes des migrations concernant les pays développés. Cependant elles se limitent à une famille de type nucléaire où l'ensemble du ménage est amené à migrer. Par exemple lorsque Greenwood s'intéresse à l'influence de la famille dans la décision de migrer, il se focalise sur le rôle de l'épouse. De même Graves et Linneman estiment qu'un changement dans le cycle de vie du ménage influence positivement la migration (variation dans la composition de la famille, changement de revenu, etc.).

Cette dichotomie n'est pas figée et l'évolution des coûts migratoires n'est probablement pas sans incidence sur le mode de financement de la migration. En fait l'histoire des migrations de travail semble attester que si un individu part et réussit à s'installer dans un pays d'accueil, d'autres le suivent. Avec le temps le nombre de migrants s'accroît ; le cheminement migratoire – et ses incertitudes – est davantage maîtrisé ce qui provoque une baisse des coûts migratoires et augmente la propension à migrer. Quelle est alors la conséquence de la baisse des coûts migratoires sur la dynamique de la migration ? Comment évolue le caractère collectif et familial de la migration ? Est-il envisageable d'assister à un glissement d'une socialisation des coûts migratoires vers une individualisation des dépenses de la migration ?

Dans cet article nous proposons d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions. Pour cela nous étudierons le cas de l'émigration guadeloupéenne en France métropolitaine dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle. En effet cette migration nous semble pouvoir illustrer la réflexion proposée : d'une part une émigration continue sur cinq décennies pour laquelle nous disposons de nombreuses études complétées par nos travaux personnels¹ ; d'autre part une évolution remarquable du territoire de départ avec de profondes évolutions économiques et sociales qui ont provoqué une élévation du niveau de vie qui s'est ainsi rapprochée du pays d'accueil. En bref il s'agit d'une migration qui se caractérise par des coûts migratoires relativement faibles. Cet article est constitué de deux parties. La première partie regroupe les sections I, II et III. La section I propose une typologie des coûts migratoires et présente une brève synthèse de la littérature économique sur le sujet. La section II présente les arguments de la « nouvelle » économie de la migration qui, dans un univers risqué, admet la persistance de la dimension familiale de la migration et donc de la socialisation des coûts migratoires. La section III propose une approche alternative où la baisse absolue et relative des coûts migratoires entraîne une évolution des relations économiques entre le migrant et sa famille, caractérisée par la baisse des transferts monétaires et un rôle accru du capital social au sein des échanges familiaux. Les sections IV, V et VI forment la seconde partie. Nous reprenons les éléments analytiques développés dans les sections précédentes en les appliquant au cas de l'émigration guadeloupéenne en France métropolitaine. Dans la section IV, nous décrivons rapidement les principaux traits d'un demi-siècle d'émigration guadeloupéenne en France métropolitaine. Nous portons notre attention tant sur le cadre macro-économique que sur les comportements individuels. Dans la section V, nous tentons une évaluation des coûts migratoires appliquée à notre cas d'étude. Enfin, dans une sixième et dernière section nous réfléchissons aux conséquences de la baisse des coûts migratoires sur la dynamique de la migration et sur la solidarité au sein de la famille étendue.

¹ Entre novembre 1999 et juin 2000, nous avons réalisé un cinquantaine d'entretiens semi-directifs auprès de migrants en région parisienne et de familles de migrants et migrants de retour en Guadeloupe. L'entretien abordait trois thèmes : le départ de Guadeloupe, l'installation et la vie en métropole, les liens et les échanges avec la famille. Parallèlement à cette démarche, une quinzaine d'entretiens ont été réalisés avec des individus concernés par le mouvement migratoire : présidents d'associations antillaises, assistantes sociales, universitaires traitant du sujet, etc.

I. LES COÛTS MIGRATOIRES : TYPOLOGIE ET ANALYSES

Comment définir les coûts migratoires ? Ils représentent l'ensemble des dépenses que les acteurs impliqués dans le processus migratoire effectuent afin d'assurer la migration et l'insertion du migrant dans le territoire d'accueil. Plusieurs remarques peuvent être faites :

Les coûts migratoires ne se limitent pas aux dépenses directement effectuées pour assurer le déplacement physique (les frais de transports et d'obtention des autorisations administratives). Ils couvrent également une période plus vaste qui englobe la phase d'insertion du migrant dans le pays d'accueil, période qui peut durer de plusieurs semaines à plusieurs années. Il se peut alors que le financement de l'acte migratoire en lui-même ne représente qu'une partie mineure des coûts de la migration, d'où la distinction entre coûts *directs* et coûts *indirects* de la migration.

Il faut également prendre en compte les coûts d'opportunité de la migration. En effet la migration représente une incertitude quant à ses gains, et le migrant doit donc s'interroger sur l'opportunité de partir. S'il demeure dans le territoire d'origine, il perçoit un certain revenu et le fait de migrer lui fait perdre cette ressource, sans qu'il soit certain de gagner autant dans le pays d'accueil.

Les coûts migratoires peuvent être exogènes ou endogènes. Nous parlerons de coûts exogènes quand les acteurs de la migration sont pas en mesure d'influencer la dépense à effectuer ; par exemple l'achat d'un billet d'avion ou le paiement pour l'obtention d'un visa¹. Au contraire nous qualifierons de coûts endogènes, les dépenses sur lesquelles les acteurs de la migration peuvent agir soit directement en étant producteur de bien ou de service soit indirectement par un phénomène de masse (économies d'échelle) ou par un phénomène d'apprentissage. Les coûts migratoires doivent être analysés davantage en terme relatif – par rapport à un revenu ou à des ressources mobilisables – qu'en terme absolu. Les coûts migratoires ne sont pas uniquement d'ordre monétaire, ils sont également d'ordre psychologique ou émotionnel. Bien que très difficilement quantifiables, les coûts psychologiques peuvent représenter un critère tout aussi déterminant que les coûts monétaires. A la suite de Schiff (1999), il est possible d'admettre que le départ d'un migrant impose à ceux qu'il quitte – sa famille résidant dans le territoire d'origine – un coût qui représente la perte en capital social : la migration est alors perçue comme une externalité négative². Les coûts migratoires ne sont pas statiques. La baisse des coûts migratoires est unanimement admise par les économistes de la migration en l'absence de tout choc exogène. Cette baisse peut s'opérer selon deux axes éventuellement complémentaires :

- Soit les coûts migratoires baissent en valeur absolue du fait de leur internalisation par la famille (économies d'échelle, effets d'apprentissage, production-consommation). La baisse en valeur absolue des coûts migratoires est endogène à l'organisation familiale de la migration.

¹ Ces dépenses sont supposées invariables quels que soient les individus. Certes dans certains pays il est possible d'obtenir des passes-droits, ou autres formes de corruption, mais nous ne privilégions pas cette approche.

² Nous développerons ce point dans la section III.

- Soit ils diminuent en valeur relative, par rapport à un revenu mobilisable, du fait par exemple de l'augmentation du taux de salaire dans le territoire d'origine qui équivaut à une baisse du différentiel de salaire entre les deux territoires¹. La diminution en valeur relative des coûts migratoires est exogène à l'organisation familiale de la migration.

Parmi les différentes théories économiques de la migration², certaines analyses se sont plus précisément intéressées au rôle des coûts migratoires. Parmi celles-ci, trois approches peuvent être distinguées.

D'une part, Chau (1995) et Carrington et al. (1996) utilisent les outils de l'analyse économique standard et mènent une réflexion fondée sur un calcul coût-avantage de la migration. Ils admettent que les coûts migratoires sont élevés pour les premiers départs mais qu'ils sont décroissants par la suite. Cette baisse des coûts migratoires est une conséquence directe du nombre de migrants installés dans le pays d'accueil et qui apportent alors une aide (argent, logement, information, etc.) à ceux qui les suivent. Il existe ainsi un effet de décalage temporel : la migration présente réduit le coût de la migration future. Il s'enclenche alors un cercle – vertueux ? vicieux ? – où plus le nombre de migrants augmente, plus les coûts migratoires baissent et plus la propension à migrer s'accroît. Les départs se poursuivent jusqu'à une situation « d'équilibre » où tous ceux qui souhaitaient migrer l'ont fait. A ce point d'équilibre correspond un migrant marginal, celui qui est indifférent à migrer ou à rester. Ainsi, pour Carrington, à chaque période le stock « d'équilibre » de migrant est exactement la part des travailleurs dont les coûts migratoires sont inférieurs ou égaux au coût migratoire du migrant « marginal ».

D'autre part, une deuxième approche est proposée par Schiff qui, dans une série d'articles, s'interroge sur le lien entre le commerce et la migration. Il admet que la libéralisation du commerce entraîne une élévation du niveau de l'emploi et des salaires dans l'économie en développement et territoire d'émigration, qualifié d'économie du sud. Deux effets contraires s'opposent : d'une part la diminution du différentiel de salaire est une désincitation à la migration qui est alors moins attractive ; d'autre part l'augmentation du taux de salaire dans l'économie du sud provoque une baisse relative des coûts migratoires qu'il est alors plus aisé de financer. Le processus d'émigration cesse quand le différentiel de salaire entre le territoire d'origine et le pays d'accueil équivaut au coût de la migration. Cependant tant qu'il est positif il perdure. Dans le cas de coûts migratoires endogènes, le différentiel de salaire se rapporte à un coût migratoire décroissant. Ainsi l'effet désincitatif de la décroissance du différentiel de salaire peut être compensé par la baisse des coûts migratoires. L'effet de la libéralisation du commerce sur la dynamique migratoire est alors incertaine : « Une libéralisation de l'agriculture au nord ferait augmenter les prix agricoles mondiaux et, étant donné l'utilisation intensive de la main-d'œuvre dans le secteur agricole, cela ferait baisser les salaires au Nord et les ferait grimper au Sud. Ce qui rendrait la migration Sud-Nord moins attrayante. La migration se contracterait alors, à moins que la possibilité de pouvoir payer les frais de migration n'ait un effet positif sur la migration plus important que l'effet négatif dû à la réduction des avantages obtenus de la migration. » (Schiff, 1995, p. 23).

¹ En admettant évidemment que le taux de salaire dans le pays d'accueil demeure constant.

² Pour une revue des théories économiques de la migration, se reporter aux articles de Massey et al. (1993) et de Haan (1999).

Enfin, une troisième approche menée par Guilmoto et Sandron (1988 et 2000) propose une autre analyse en envisageant que le développement des réseaux migratoires¹ (notamment familiaux) permet un meilleur contrôle des coûts migratoires et donc une limitation du risque encouru. Avec pour éventuelle conséquence un relâchement des règles de fonctionnement de l'organisation familiale de la migration. Dans cette réflexion, la migration n'est pas un phénomène mécanique répondant à des variations exogènes (par exemple l'écart de salaires) mais davantage un phénomène cumulatif et collectif. Elle est dominée par une institution migratoire se définissant par des règles qui ont un pouvoir régulateur sur les flux migratoires et leurs organisations (coûts migratoires, choix de la destination, sélection du migrant, contrepartie, etc.). L'idée est que plus la migration est risquée et plus le réseau est structuré et hiérarchisé : le choix des migrants est en fait restreint. Afin d'en limiter les coûts, les filières migratoires sont concentrées sur certains territoires : l'institution migratoire est marquée par une forte inertie. Cependant rien n'assure que l'institution migratoire subsistera à terme car elle évolue sous le double effet de facteurs internes et externes : « L'institution migratoire peut être schématisée en quelques phases. Une phase préliminaire, pionnière, se déroule hors des réseaux, inexistant à ce stade. Durant la phase suivante, les effets multiplicateurs des premières migrations réussies sont nombreux et l'institution se met en place très vite autour des filières migratoires qui ont réussi. Le coût de la migration tend alors à s'abaisser et la migration s'accélère encore. Dans une phase ultérieure, le système de valeurs des migrants se rapproche de celui de la population de la région d'immigration. Le rôle de l'institution migratoire risque de s'atténuer, d'autant que les migrants dépendent de moins en moins de leur village d'origine pour leur emploi, leur logement, leur mariage, etc. Il est vraisemblable que l'accroissement des échanges migratoires entame sur le long terme à la fois la solidarité et l'homogénéité du groupe d'origine et sa capacité à faire respecter son système de normes » (Guilmoto et Sandron, 2000, p.129). L'idée exprimée par la dernière phrase de cette citation revêt, de notre point de vue, un intérêt certain. Une organisation, dont l'objectif est de maîtriser les risques – et donc les coûts – inhérents à la migration, et qui permettrait la migration d'un, puis de plusieurs de ses membres, peut-elle être « victime de son succès » ? Une baisse des coûts migratoires ne remet-elle pas en cause son fonctionnement ? Dans la section suivante nous présentons quelques éléments de réponse avancés par la « nouvelle » économie de la migration.

II. L'UNIVERS RISQUE DE LA « NOUVELLE » ECONOMIE DE LA MIGRATION DE TRAVAIL OU POURQUOI LA SOCIALISATION DE LA MIGRATION PERSISTE ?

Individualisation ou socialisation des coûts migratoires ? Le choix repose certes sur des facteurs socioculturels mais également, pour les économistes, sur les conditions d'accès aux différents marchés du processus migratoire (crédit, assurance, transport, etc.) Dans le cadre de mouvements de population sud-sud et sud-nord, la « nouvelle » économie de la migration admet une organisation familiale de la migration où son financement n'est pas à la seule

¹ Le réseau est défini comme une organisation humaine englobant tous les relais de la migration des zones de départ aux zones d'arrivée

charge du migrant. En effet un contrat – explicite ou implicite – lie le migrant à sa famille dans une logique de couverture réciproque, par le biais de transferts monétaires, face aux risques encourus¹ (urbains pour le migrant, ruraux pour la famille) et où les deux parties contractantes vont jouer réciproquement le rôle d'assuré et d'assureur. Pour la famille la migration représente ainsi l'opportunité de diversifier ses sources de revenus et donc d'être moins dépendante d'aléas climatiques dans les zones rurales. Pour le migrant, l'insertion dans le pays d'accueil est délicate et depuis Todaro (1969) il est admis qu'elle s'opère en deux étapes : une première phase où le migrant « vivote » : emplois précaires, chômage, etc. ; puis une seconde phase où il réussit son insertion professionnelle et accède à un emploi plus stable et mieux rémunéré. Dans la première phase il est dépendant de sa famille qui joue alors le rôle d'assureur ; dans la seconde phase, les rôles s'inversent, le migrant devient à son tour l'assureur et transfère une partie de son revenu.

Dans ce cadre-là, une approche individuelle de la migration semble bien peu pertinente :

- Si les coûts migratoires sont élevés, un individu désirant migrer a d'autant plus de difficultés à rassembler seul la somme nécessaire au financement de sa migration. De plus s'il est originaire d'une région économiquement sous-développée, le recours au marché peut s'avérer dissuasif (dans le cas de coûts de transaction prohibitifs) ou non souhaité (en raison de l'absence de confiance envers des institutions formelles).
- Si les coûts migratoires sont élevés, les finances familiales ne peuvent soutenir la migration que d'un nombre restreint de membre de la famille : il s'opère donc une sélection. L'individu souhaitant migrer, et ne pouvant rassembler seul les fonds nécessaires, doit donc se conformer aux « conditions » de la famille, à travers le contrat qui s'établit entre les deux parties.
- Si les coûts migratoires sont élevés, la famille – notamment celle déjà installée dans le pays d'accueil – peut internaliser certains coûts migratoires (hébergement, accès à l'information, etc.). Or si le migrant refuse de passer par le réseau existant, il se coupe du soutien de ce réseau et doit donc payer des coûts plus élevés.

Si, dans le cadre analytique développé ci-dessus, une individualisation de la migration semble peu réaliste, il est possible de s'interroger sur l'avantage réel pour le migrant de la socialisation des coûts migratoires. En effet elle est avantageuse pour lui dans un premier temps puisque d'une part il n'a pas à supporter seul le financement de la migration et d'autre part il bénéficie de coûts internalisés par la famille et donc a priori moins élevés. Cependant le migrant s'engage dans une réciprocity, équivalent à un remboursement d'une dette migratoire, marquée par l'obligation de transférer une part de ses revenus à sa famille restée dans le territoire d'origine (Ilahi et Saqib, 1999). Si le migrant – en admettant qu'il a le choix – préfère ne pas passer par l'organisation familiale, il devra certes financer seul des coûts migratoires a priori plus élevés mais il se dégage de l'obligation de transférer une partie de son revenu. Une fois l'acte migratoire effectué et son insertion professionnelle « réussie », pourquoi le migrant ne romprait-il pas unilatéralement le contrat ? Afin d'expliquer cette absence de comportement opportuniste, la « nouvelle » économie de la migration met en avant quatre

¹ Il est admis la non corrélation du risque urbain (dans le pays d'accueil) et du risque rural (dans le territoire d'origine).

motifs complémentaires : (i) le migrant n'est pas isolé dans le pays d'accueil, il est en relation étroite avec sa communauté et le plus souvent des membres de sa famille qui peuvent lui rappeler, plus ou moins amicalement, ses devoirs vis-à-vis de ceux restés au pays ; (ii) même s'il dispose d'un emploi, rien n'assure au migrant qu'il ne sera pas confronté dans l'avenir à des périodes délicates (précarité, chômage) : le migrant peut avoir intérêt à prolonger la co-assurance dans le temps ; (iii) le migrant, à la fin de sa vie active dans le territoire d'accueil, peut vouloir rentrer au pays pour y terminer sa vie et cherche à maintenir de bonnes relations à travers des échanges ; (iv) enfin les liens affectifs qui unissent les membres d'un groupe, notamment la famille, constituent un frein aux comportements opportunistes et provoquent selon Stark un comportement d'altruiste tempéré où se mélangent sentiments et intérêts personnels.

Ainsi dans le cas de coûts migratoires élevés, le migrant potentiel peut difficilement se détourner de l'organisation familiale de la migration. La « nouvelle » économie de la migration a montré l'intérêt réciproque du migrant et de sa famille à établir un contrat migratoire. Cette analyse s'applique dans le cadre de migrations internes aux pays du sud ou aux migrations internationales du sud vers le nord. Cependant il est possible d'étendre la réflexion et de s'interroger sur l'évolution, à moyen et long terme, de l'évolution des coûts de la migration. Schiff a traité des conséquences pour le territoire d'émigration d'un choc externe tel que la mise en place d'une politique libérale. Si pour cette raison, ou pour toute autre modification macro-institutionnelle, les coûts migratoires venaient à diminuer, quelles en seraient les conséquences sur les échanges au sein de la famille étendue ?

III. UNE CONSEQUENCE DE LA BAISSSE DES COÛTS MIGRATOIRES : BAISSSE DES TRANSFERTS PRIVÉS ET RÔLE ACCRU DU CAPITAL SOCIAL ?

1. Conséquence sur le rôle des transferts monétaires

Une première conséquence porte sur le rôle et l'importance des transferts monétaires. Dans l'analyse économique de la migration, les relations économiques entre le migrant et sa famille restée dans le territoire d'origine prennent le plus souvent la forme d'un transfert de capital monétaire. Ce transfert d'argent effectué par le migrant représente pour ce dernier une diminution de son revenu monétaire, tandis que pour sa famille résidant dans le territoire d'origine, ce transfert équivaut à un accroissement de leur propre revenu monétaire. Par conséquent :

- Si l'on admet que les transferts monétaires sont un remboursement d'une dette migratoire (Poirine, 1995), en toute logique cette dette devrait être corrélée au montant du « prêt » contracté par le migrant, prêt lui-même fonction du coût de la migration. De faibles coûts migratoires doivent donc signifier une faible « dette migratoire » et donc des transferts compensatoires plus restreints : le migrant peut alors plus facilement et plus rapidement remplir ses obligations envers sa famille.

- Si le différentiel de salaire entre les deux territoires est important, le transfert par le migrant d'une part restreinte de son revenu représente une part relativement plus importante pour sa famille. Si, du fait de l'accroissement du taux de salaire dans le pays de départ, le différentiel de salaire diminue, et si le migrant continue à transférer une part constante en valeur absolue de son revenu, cette somme transférée diminue en valeur relative dans le revenu de la famille¹. Alors que l'effort financier du migrant demeure constant, son impact sur les revenus familiaux s'amenuise.
- Si les coûts migratoires baissent, ils provoquent la non-sélectivité des migrants. En effet quand les coûts migratoires sont élevés, la famille doit concentrer ses ressources sur un nombre restreint de départs. Plus le nombre de migrant est important et plus le nombre de « pourvoyeurs de fonds » augmente via les transferts compensatoires. Par conséquent un seul migrant a proportionnellement moins d'impact sur les finances familiales.

Conséquence pour le migrant : sa place dans la famille, en termes de revenu familial, régresse. Conséquence pour la famille : si l'augmentation du taux de salaire local se conjugue à la baisse des coûts migratoires (et donc par conséquent des transferts compensatoires), la famille peut être incitée à se détourner du financement de la migration, cette dernière devenant une activité « moins lucrative ». En raisonnant en termes de revenu et de capital monétaires, une baisse des coûts migratoires représente une incitation à l'individualisation de la migration.

2. Conséquence en termes de capital social

Cette réflexion peut être complétée en utilisant le concept de capital social², que Schiff définit de la manière suivante : « On peut définir le capital social comme les éléments de la structure sociale qui influent sur les rapports entre individus et qui sont des facteurs ou des arguments de la fonction de production et/ou d'utilité. La forme et le niveau de capital social sont déterminés par la culture de la société considérée (normes, attitudes et valeurs), son cadre juridique et institutionnel, et ses attributs (ampleur du capital humain et des autres formes de capital, espace et autres ressources naturelles, et technologie). Par exemple, l'intensité des relations entre les personnes dépend des attitudes vis-à-vis de la famille, des amis, de la communauté et de la société. » (Schiff, 1999, p. 64).

D'un point de vue méthodologique, nous admettons ici que le capital social est un actif privé avec des externalités positives et qu'il s'agit davantage d'un bien de club que d'un bien public

¹ Par exemple supposons que le salaire moyen dans le pays d'accueil et dans le territoire d'origine soient respectivement de 500 et 100 unités. Si le migrant transfère 50 unités, cela représente pour lui 10% de son salaire mais 50% du salaire moyen pour sa famille. Supposons que suite à un choc exogène le salaire moyen du territoire d'origine passe de 100 à 150 unités, celui du pays d'accueil restant constant : le transfert ne représente plus « que » un tiers du salaire moyen pour la famille. La part relative du transfert a donc chuté tandis que l'effort financier du migrant reste constant.

² Rappelons ici brièvement que le concept de capital social a été initialement développé par les sociologues (Bourdieu, Coleman). Depuis le début des années 90 il a été repris par les économistes (Putnam, Becker). Son utilisation dans cette discipline pose néanmoins un certain nombre de problèmes méthodologiques : argument de la fonction d'utilité ou de production ?, bien public local ou bien de club ?, actif individuel ou collectif ?, quelle(s) mesure(s) ?, etc. (Requier-Desjardins, 2000).

local. Le capital social, comme toute forme de capital, assure à son possesseur des bénéfices ou des revenus, monétaires ou en nature¹ (Charmes, 1999 ; Woolcock et Narayan, 2000). Un individu possédant un niveau de capital social peut, grâce à ses relations, acquérir un bien ou accéder à un service à un prix moins élevé que le prix monétaire du marché (Nan et al., 1999 ; Schmid, 2000).

A notre connaissance Schiff est le précurseur d'une analyse de la migration utilisant le concept de capital social. Il admet que la migration provoque une perte en capital social dans le territoire d'origine, puisque l'individu qui émigre emporte le capital social qu'il avait accumulé et qu'il partageait, en partie, avec sa famille. L'émigration représente donc une perte pour cette dernière, perte qu'elle ne peut internaliser. Schiff admet également que cette perte de capital social dans le territoire d'origine n'est que partiellement compensée par la création de capital social dans le pays d'accueil. Il postule enfin que plus le nombre d'émigrants est important et plus le niveau de capital social dans le pays d'accueil décline, du fait du rejet de la population locale vis-à-vis des immigrés. Nous ne partageons pas ce point de vue et nous estimons au contraire que le capital social de l'émigrant croît avec le nombre d'émigrants, même s'il ne peut atteindre son niveau d'avant la migration. En effet au fur et à mesure que la durée d'émigration augmente, le migrant apprend à connaître la société d'accueil, il tisse des liens avec la population locale et d'autres migrants, il acquiert ainsi vis-à-vis d'eux des droits et des obligations, il se rapproche de certaines normes locales, etc. En bref il reconstitue un capital social. Plus le nombre d'émigrants augmente et plus ils sont nombreux à effectuer cette démarche et, dans le cas de liens familiaux ou communautaires, il leur est possible de partager les bénéfices de leur capital social respectif. Dans le pays d'accueil, le migrant peut ainsi mobiliser son capital social afin d'acquérir des biens ou afin d'accéder à des services à un prix plus faible que le prix monétaire pratiqué par le marché. Pour certains biens ou services le migrant peut même devenir producteur ; les coûts de production sont alors internalisés et il peut vendre ce service à un prix moindre que le prix du marché.

Le migrant peut-il faire profiter les membres de sa famille résidant dans le territoire d'origine de ce capital social constitué dans le pays d'accueil ? Au contraire du capital monétaire, il ne peut y avoir de transfert du fait de la dimension individuelle et donc localisée du capital social. La famille du migrant, si elle veut bénéficier des avantages du capital social du migrant dans le pays d'accueil, doit effectuer le déplacement physique. Or il existe le plus souvent un dispositif juridique restrictif qui contrarie une éventuelle baisse des coûts migratoires, qui elle pourrait faciliter ce déplacement physique. Cependant, dans le cas de l'émigration insulaire, de nombreuses petites îles disposent d'accords préférentiels avec leur (ancienne) métropole quant au mouvement de travailleurs : les Dom-Tom et la France, les îles membres du Commonwealth et le Royaume-Uni, Puerto-Rico et les USA, certaines îles du Pacifique sud avec la Nouvelle-Zélande, etc. La migration s'en trouve alors facilitée. Si à une réglementation favorable viennent s'ajouter une baisse des coûts migratoires absolue et/ou relative, le flux de migrants va augmenter. C'est ce que nous avons observé dans la cadre de l'émigration guadeloupéenne en France métropolitaine et sur laquelle nous reviendrons dans les sections suivantes. Dans le cas d'une relative facilité de mouvement entre les deux territoires, le migrant peut alors partager son capital social avec les membres de sa famille qui viennent lui

¹ Le capital social peut se mesurer par les transferts (monétaires ou matériels) perçus/donnés ou encore par le temps consacré à une activité, Charmes (1999).

rendre visite. Pour la famille du migrant l'avantage est certain : alors que la baisse du différentiel de salaire rend moins attractive le transfert monétaire, l'accès à des biens (non échangeables ou aux coûts de transport prohibitifs) ou à des services propres au pays d'accueil revêt un intérêt certain. Par l'intermédiaire du migrant et de son capital social, la famille accède à ces biens et services à un prix moins élevé que le prix monétaire du marché. La réciprocité existe : au fur et à mesure que le migrant poursuit son existence dans le pays d'accueil, son capital social mobilisable dans le pays d'origine décline voire disparaît. Afin de le maintenir (avec pour objectif d'effectuer une migration de retour) il peut transférer une partie de son capital monétaire. Tant que le différentiel de salaire est conséquent cela peut s'avérer une stratégie appropriée. Dans le cas contraire l'efficacité « marginale » des transferts diminue au fur et à mesure que le taux de salaire augmente dans le pays d'origine. Dans le cas où les déplacements physiques entre les deux territoires s'accroissent, une réciprocité en termes de capital social peut se mettre en place. Il aide à la migration en recevant et en guidant les nouveaux migrants et, en contre-partie il maintient des liens (réciprocité, droits et obligations, etc.) avec la famille restée au pays, liens que le migrant peut mettre à profit lors de séjours temporaires ou lors d'une migration de retour. Cette forme d'échanges au sein de la famille n'exclut pas les transferts monétaires mais ils prennent une dimension complémentaire, voire secondaire. Par conséquent, en raisonnant avec le concept de capital social, une baisse des coûts migratoires et l'accroissement du flux migratoire qui en résulte, n'est nullement contradictoire avec le maintien de l'organisation familiale de la migration.

IV. LES PRINCIPAUX TRAITS DE L'EMIGRATION GUADELOUPEENNE EN METROPOLE (1945 – 2000)

Afin de répondre aux questions précédemment posées et afin d'illustrer notre propos, nous proposons d'étudier brièvement la dynamique de l'émigration guadeloupéenne en France métropolitaine sur un demi-siècle. Nous faisons le choix, non novateur, de distinguer quatre phases dans cette migration.

TABLEAU I – EVOLUTION DU NOMBRE DE NATIFS DE GUADELOUPE RECENSES EN FRANCE METROPOLITAINE

Années de recensement de la population (INSEE)	Nombre de natifs de Guadeloupe recensés en France métropolitaine (résidence principale)
1954	6 380
1962 ¹³	15 000 ¹³
1968	26 344
1975	53 200
1982	87 024
1990	101 934

Source : Recensement de la population de 1990 (INSEE).

1. Période I : 1945-1960

Le recensement de la population de 1954 dénombre 6 380 natifs de Guadeloupe résidant en France métropolitaine. Lors du recensement suivant, en 1962, ils sont environ¹ 15 000, soit plus d'un doublement en moins d'une décennie. Dans cette première période, trois filières d'émigration peuvent être retenues : les militaires démobilisés à l'issue du second conflit mondial ; les étudiants poursuivant des études supérieures ; les fonctionnaires « recrutés par les administrations (...) les candidats ayant réussi au concours devaient partir pour la métropole effectuer leur formation ; et puisque la majorité des besoins dans les secteurs se trouvaient en France, notamment en région parisienne, les antillais devaient y rester pendant leur première affectation. » (Condon, 1993, p. 2 du Chapitre III). Beaucoup d'entre eux étant embauchés à un niveau cadre de l'administration, cette mobilité géographique s'est apparentée à une promotion sociale². La première vague de migrants renvoie ainsi aux insulaires une image attractive de l'emploi en métropole, et notamment du fonctionariat, et renforce l'attrait pour la migration en métropole. Cette première phase de l'émigration guadeloupéenne est constituée essentiellement de migrants disposant d'un contrat de travail ou d'une assurance d'être inscrit dans les établissements universitaires du pays d'accueil. Elle se développe, dans un premier temps, hors du cercle familial. Cependant, avant même que l'émigration guadeloupéenne prenne une ampleur considérable, les premiers migrants ne tardent pas à faire venir des membres de leur famille et donnent ainsi naissance à une migration spontanée qui se développe par la suite parallèlement à la migration institutionnalisée.

2. Période II : 1960-1980

La deuxième vague migratoire a joué, et joue encore, un rôle déterminant dans la composition socioprofessionnelle de la communauté antillaise en métropole. Elle est massive : de 1963 à 1982, la population guadeloupéenne en métropole est presque multipliée par six. Ce flux soutenu s'explique par une conjonction de facteurs favorables :

- Un contexte institutionnel qui permet le libre déplacement des guadeloupéens, citoyens français, et leur accès aux mêmes conditions – du moins en droit – aux différents marchés (emploi, logement, etc.) que les métropolitains.
- L'attrait tant culturel que psychologique pour la métropole, la « mère-patrie », où l'ascension sociale est assimilée à la mobilité géographique. Comme le précise le rapport Lucas « la France métropolitaine leur apparaissait comme le cadre prestigieux de toute véritable réussite. Beaucoup d'originaires d'outre-mer ont ainsi pensé leur migration comme un projet de promotion passant par l'assimilation (...) la France était pour le migrant à la fois un territoire mythique et une patrie proche » (p. 11).

¹ Au contraire du recensement précédent, et de ceux qui suivront, le recensement de 1962 opère un regroupement des guadeloupéens et des martiniquais, qu'il n'est pas possible de distinguer. Lors du RP 1954, pour 1 guadeloupéen il était dénombré 1,44 martiniquais. Nous avons repris ce ratio et l'avons appliqué au dénombrement de 1962. Nous obtenons ainsi environ 15 000 natifs de Guadeloupe.

² « Les acteurs hégémoniques, sinon majoritaires, de cette émigration sont les cadres moyens et supérieurs de la fonction publique auxquels le statut départemental offre la possibilité de réaliser leur projet de promotion sociale dans « la mère patrie » (Rapport Lucas page 51).

- Un double contexte macro-économique apparemment complémentaire : d'un côté le territoire d'origine qui connaît une pression démographique¹ et des tensions sociales issues du déclin de l'économie de plantation, de l'autre côté un besoin soutenu de main-d'œuvre dans le pays d'accueil, auquel s'ajoute la volonté politique d'assimilation des ressortissants d'outre-mer.

Cette deuxième phase est dominée par la création en 1963 d'un organisme d'Etat, le Bumidom², qui prend en charge une partie des coûts migratoires (transport, formation, placement). Cependant, à côté de cette migration organisée, la migration spontanée se renforce. Il s'agit notamment de conjoints et d'enfants venus rejoindre le migrant une fois son installation assurée. Comme le souligne Condon (1993, chapitre III), « il est impossible de connaître exactement le rôle quantitatif du Bumidom dans l'ensemble de la migration antillaise vers la France, mais, selon la période, on l'évalue entre la moitié et les deux-tiers de la migration. Son rôle plutôt qualitatif a été d'inciter de nombreuses personnes à suivre celles parties par l'agence et de coordonner le recrutement des migrants par des entreprises du secteur du B.T.P. et de la métallurgie, et par des cliniques privées, des maisons de retraite et des particuliers. » En fait, comme le souligne le rapport Lucas, « l'institutionnalisation de l'émigration, associée à la pérennité du sous-développement du système productif, va généraliser dans l'ensemble du corps social des DOM une dynamique migratoire à laquelle participe spontanément un nombre de travailleurs largement aussi important que ceux pris en charge par les institutions officielles. » Enfin cette deuxième période migratoire se caractérise par une insertion économique vers des emplois peu qualifiés du tertiaire³, particulièrement dans les activités de service : « l'émigration antillaise vint occuper un vide de l'économie française, celui des métiers, masculins et féminins, de rang inférieur, du secteur tertiaire public, inaccessibles juridiquement à la main-d'œuvre étrangère qui eût pu les exercer, et abandonnés par la main-d'œuvre française, notamment féminine, au profit du tertiaire privé en pleine expansion, en raison des bas salaires pratiqués dans la fonction publique. » (Anselin, 1990).

3. Période III (1980-1990)

La fin des années 70 et le début des années 80 marquent un tournant dans la dynamique de l'émigration guadeloupéenne en métropole.

En métropole : (i) le remplacement, en 1982, du Bumidom par l'Ant est l'occasion d'une redéfinition de la politique gouvernementale de la migration des originaires des DOM qui

¹ En cela la migration des guadeloupéens en métropole ne se distingue nullement des autres courants migratoires qui s'opèrent à la même époque dans l'ensemble de la Caraïbe.

² L'idée qui domine à la création du Bumidom est que le déséquilibre entre les îles d'Outre-mer et la métropole peut être résorbé par une migration massive vers l'hexagone. La migration devient ainsi un objectif officiel du gouvernement français. Selon Constant (1987), une triple volonté politique est affichée : (i) résorber le problème démographique et le sous-emploi des sociétés insulaires ; (ii) satisfaire le besoin de main-d'œuvre de la société d'accueil ; (iii) garantir la stabilité politique notamment aux Antilles.

³ « En fait, durant la première décennie de son existence, le BUMIDOM a surtout fonctionné comme une agence de transport et, en partie, de placement d'une main-d'œuvre, attirée par la perspective d'une rapide intégration et gratifiante insertion professionnelle, en négligeant délibérément de lui dispenser des formations qualifiantes » (Constant, 1987, p. 16).

passé du principe d'assimilation à celui d'insertion ; (ii) la communauté antillaise pose la question de son intégration dans le pays d'origine en multipliant les revendications et manifestations identitaires¹ ; (iii) cependant la migration persiste : d'une émigration de travail on est passé à une immigration de peuplement, bien qu'au mythe du départ se soit substitué le mythe du retour avec pour conséquence des tentatives de retour plus nombreuses.

En Guadeloupe : (i) bien que la départementalisation date de 1946, le régime de protection sociale en vigueur dans les Dom dérogeait, défavorablement pour les domiens, à celui de la métropole, et il faut attendre la fin des années 70 pour que la politique d'alignement soit lancée ; (ii) la baisse de la fécondité (qui réduit à terme la pression démographique) et l'affirmation du modèle famille nucléaire comme le modèle dominant ; (iii) la volonté de développer le tissu économique local est un échec : l'économie de transferts publics se généralise et le chômage persiste.

Une approche plus critique de la migration se développe et trouve écho chez les insulaires. La dynamique migratoire semble ainsi s'essouffler : entre 1982 et 1990 le nombre de migrants croît d'environ 17 %, contre 64 % pour la période 1975-1982 et plus de 100 % entre 1968 et 1975.

4. Période IV : depuis 1990

Dans l'archipel, l'économie de transferts publics a abouti à l'instauration d'une économie « atrophée » ou « assistée » (de Miras, 1997). Cependant le niveau de vie s'est élevé ce qui a permis l'instauration d'une société de consommation : le revenu disponible brut des ménages par habitant atteignait 57 % du revenu moyen de la métropole en 1993 contre 37,1 % seulement en 1970². Il y a donc eu une baisse sensible du différentiel de revenu avec la métropole, autrement dit une baisse relative des coûts migratoires, ce qui a pu rendre la migration en métropole soit moins attractive, soit plus facile à financer. Les analyses permises par le dernier recensement de la population de 1999 semble pencher pour la seconde solution : « Les Antilles ont retrouvé la tendance à l'émigration, qui n'avait été remise en cause qu'entre 1982 et 1990. Les jeunes sont les plus nombreux à émigrer. Le solde des entrées-sorties de Guadeloupe est de – 8 500 personnes pour la période 1990-1999 et celui de la Martinique de – 11 000 (...). Aux Antilles, ces départs ne sont désormais plus compensés par les retours des générations plus âgées. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer ces départs sans retour, même lorsque l'âge de la retraite arrive : la situation reste difficile sur le marché de

¹ La volonté des antillais de s'affirmer comme une communauté à part entière repose sur trois fondements : (i) les difficultés grandissantes d'insertion dans la société française tant économique (chômage) que sociale (discrimination) ; (ii) la prolétarianisation et la précarisation de l'emploi professionnel de nombreux antillais, notamment pour ceux arrivés après 1975 ; (iii) le rêve brisé d'une mère-patrie assurant la promotion sociale par la mobilité géographique. En effet, dans de nombreux cas l'émigration en métropole n'a pas tenu ses promesses, et le décalage entre l'espoir et la réalité alimente un sentiment de rejet. Ce dernier aboutit à un mouvement revendicatif autour de trois axes : l'amélioration de la situation professionnelle des antillais travaillant en métropole ; le développement économique et social des Antilles ; l'élargissement des possibilités de réinsertion professionnelle au pays (Giraud et Marie, 1987).

² Source : Projet de loi de finances pour 1999, « Introduction : des collectivités marquées par la croissance démographique et le chômage des jeunes. »

l'emploi et les Antillais qui ont fait leurs études supérieures en métropole tendent à y rester. » (Insee Première, 2000).

En conclusion de ce rapide survol d'un demi-siècle d'émigration guadeloupéenne en métropole, il apparaît que cette migration a revêtu, et revêt encore, une dimension organisée, institutionnalisée, planifiée, avec une prise en charge – au moins partiel – des coûts migratoires. De manière parallèle et complémentaire une migration spontanée s'est développée. Dans un premier temps elle a été la conséquence de l'incitation institutionnelle à migrer. Puis, à partir des années 80, elle s'est pérennisée de manière autonome, une fois « les réseaux » familiaux établis. L'organisation familiale de la migration a ainsi pu se développer par une double baisse des coûts migratoires :

- Une baisse absolue pour des raisons exogènes à l'organisation familiale : politique de rattrapage social en faveur des Dom, baisse des tarifs aériens, etc.
- Une baisse relative suite à l'internalisation par la famille de certains coûts migratoires : hébergement, alimentation, information, solidarité, etc.

V. EVALUATION ET EVOLUTION DES COÛTS MIGRATOIRES APPLIQUEES A L'EMIGRATION GUADELOUPEENNE EN FRANCE METROPOLITAINE

Après avoir rapidement présenté les différentes périodes de l'émigration guadeloupéenne en métropole, intéressons-nous maintenant à l'évolution de ces coûts migratoires. L'émigration guadeloupéenne en métropole a revêtu une dimension institutionnelle, parallèlement à laquelle s'est développée une migration spontanée dans un cadre familial. L'émigration organisée (affectations des fonctionnaires, départs organisés par le Bumidom) et des coûts administratifs de déplacement nuls ont initialement placé cette migration de travail dans des coûts migratoires faibles. Quelle a été l'évolution des coûts migratoires ?

Nous avons précédemment précisé qu'il fallait distinguer les coûts directs/indirects, les coûts exogènes/endogènes, les coûts monétaires ou équivalents/psychologiques. Les coûts directs, exogènes et monétaires sont les plus aisés à évaluer. Il est plus délicat de mesurer les coûts indirects, ceux qui touchent à l'insertion du migrant, et qui sont le plus souvent internalisés par la famille. Nous renonçons ici à évaluer les coûts psychologiques. Nous proposons une évaluation des coûts migratoires en admettant qu'ils doivent couvrir l'acte migratoire en lui-même mais également la période d'installation dans la région d'accueil. C'est pourquoi nous prenons en compte les frais de déplacement, les frais d'hébergement et d'alimentation. Nous ne prenons pas en compte les frais de recherche d'information et les coûts de transaction, que nous estimons non quantifiables. Notre propos est d'évaluer l'évolution des coûts migratoires dans un cadre familial et pour une période de six mois.

Nos enquêtes de terrain ont montré la prépondérance de l'hébergement familial du nouveau migrant. Cet hébergement peut s'étaler sur une longue durée (de plusieurs semaines à plusieurs années). Il est exceptionnel que le migrant ne participe pas, d'une manière ou d'une

autre, à la vie quotidienne du ménage. Lors de nos entretiens plusieurs cas de figure sont apparus :

- Un financement direct et monétaire du migrant : (i) soit sous forme de paiement forfaitaire mensualisé ; (ii) soit en plusieurs « petits » paiements au coup par coup ; (iii) soit par une prise en charge directe de certaines dépenses (notamment l'alimentation).
- Un « financement » en nature par des services rendus : faire le ménage, faire les courses, garder les enfants, etc.
- Un financement indirect par l'intermédiaire d'un tiers, généralement un autre membre de la famille résidant dans l'île (par exemple une sœur héberge son frère et la mère envoie de l'argent à sa fille à titre de participation aux dépenses du ménage).
- Une réciprocité dans l'accueil : « je t'héberge en métropole en contre-partie tu m'héberges lorsque que j'effectue un séjour dans l'île ».

Quelle valeur monétaire donner à ces différentes transactions ? Nous estimons à environ 1 000 francs (1999) la participation mensuelle du migrant. Comment obtenons-nous ce résultat ? Nous avons un point de référence, les propos de migrants interviewés déclarant régler approximativement cette somme là, soit en une seule fois, soit en 2/3 versements. De même faire les courses une fois par semaine ou par dizaine (soit environ trois à quatre fois par mois) pour un ménage hébergeant quatre personnes en région parisienne aboutit à une somme certes probablement supérieur mais à peu près similaire. Admettons donc 1 000 francs (1999). Sachant que le revenu médian¹ par unités de consommation et après impôts est en Guadeloupe de 3 875 francs par mois², ces 1 000 francs représentent environ 1/4 de ce revenu médian.

Concernant les frais de transport, un billet d'avion aller et retour Pointe-à-Pitre à Paris en seconde classe vaut environ 2 500 francs en basse saison. Autrement dit, en ajoutant les frais de déplacements aux frais d'hébergement pour six mois, un insulaire qui souhaite « tenter sa chance » en métropole doit dépenser, selon nos estimations, environ 8 500 francs. Admettons que l'individu souhaitant migrer perçoive le revenu médian, une demi-année représente alors un revenu monétaire de 23 250 francs. Les coûts migratoires représentent alors environ 36 % des revenus du migrant.

Par rapport à la variété des profils de migrants – fonction de l'âge, du sexe, du degré d'intimité, etc. – notre estimation apparaîtra sous-estimée ou sur-estimée. Ce qui importe, par rapport à la problématique posée dans cet article, c'est d'admettre que le migrant potentiel, résidant en Guadeloupe et souhaitant tenter (ou re-tenter) une expérience en métropole, peut le faire avec des coûts migratoires bas et qu'il peut être en mesure d'assurer l'autofinancement de ces coûts. Dans la section suivante, nous allons en traiter les conséquences sur la dynamique migratoire.

¹ Le revenu médian est celui qui sépare la population en deux parties d'effectifs identiques.

² Source : Insee Première n°605, septembre 1998.

VI. LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE DES COÛTS MIGRATOIRES : ILLUSTRATION AVEC LE CAS DE L'EMIGRATION GUADELOUPEENNE EN FRANCE METROPOLITAINE

Dans les sections précédentes nous avons montré la décroissance tant absolue que relative des coûts migratoires de l'émigration guadeloupéenne en France métropolitaine. Tentons maintenant de réfléchir sur les conséquences, pour la dynamique migratoire, de cette baisse associée à la persistance d'une migration à caractère familiale. Nous souhaitons ici avancer trois idées, à savoir que la baisse des coûts migratoires et le caractère familial de la migration permettent :

- Le passage d'une migration essentiellement motivée par le travail à une migration pouvant être incitée par d'autres éléments : éducation/formation, solidarité familiale, santé, loisirs, acquisition d'une expérience professionnelle etc.
- Le passage d'une migration de peuplement à une migration circulaire, avec ou sans changement de résidence principale mais marquée par des séjours temporaires relativement longs (plusieurs mois).
- Le glissement d'une solidarité familiale axée sur les transferts de capital monétaire vers une solidarité familiale orientée vers des échanges de services facilités par les déplacements physiques.

Reprenons notre réflexion initiée dans la section III. Dans le cas de coûts migratoires élevés, dont une partie est prise en charge par la famille (celle résidant dans le territoire d'origine et/ou celle installée dans le pays d'accueil), le migrant doit : (i) s'orienter vers une migration suffisamment longue pour « amortir » les coûts migratoires ; (ii) trouver un emploi pour vivre mais également pour pouvoir dégager un surplus à envoyer à la famille restée au pays. Indépendamment des entraves juridiques au mouvement de population, si la migration devient moins risquée et moins coûteuse, il est envisageable – toujours parallèlement à des migrations de peuplement – que des migrations plus courtes et aux motifs variés se développent.

Le schéma de la migration de peuplement s'articule en trois phases : un départ au début de l'âge adulte, une durée de la migration qui excède une décennie, un éventuel retour dans le territoire d'origine. Indéniablement l'émigration guadeloupéenne en métropole s'inscrit dans ce cadre-là : 2/3 des antillo-guyanais lors de leur (première) migration en métropole avaient moins de 25 ans ; dans près de la moitié des cas il s'agissait de chercher ou de prendre un emploi ; et pour plus des 3/4 quarts la durée de la migration est supérieure à une décennie¹. Cependant ces chiffres concernent l'ensemble de la population émigrée, âgée au moment de la collecte des données (1992) de 16 à 59 ans. Il est malheureusement difficile d'isoler statistiquement les migrants les plus récents afin de voir si leur comportement migratoire diverge de leurs aînés. Cependant concernant les migrants âgés de 16 à 19 ans et installés en métropole en 1992, un quart d'entre eux avaient déjà effectué deux migrations². Pour ceux-là il est probable que cette migration se soit effectuée dans le cadre d'une solidarité familiale. En effet en raison de difficultés économiques, il n'est pas rare, notamment dans le cas d'une famille

¹ INSEE Antilles-Guyane (1992), « Dossier Migrations Antilles-Guyane/Métropole. Enquête Migrations 1991/1992 », tableaux 3,7,9 de la première partie.

² INSEE Antilles-Guyane (1992), « Dossier Migrations Antilles-Guyane/Métropole. Enquête Migrations 1991/1992 », tableau 4 de la première partie.

monoparentale, qu'un enfant soit confié pour une durée limitée à un parent resté dans l'île. Il ne faut pas perdre de vue que les familles monoparentales sont environ trois fois plus nombreuses chez les antillais que chez les métropolitains, et qu'il s'agit le plus souvent de ménages modestes : « Ces femmes [chef de famille monoparentale] en général d'origine modeste, ont pour la moitié d'entre elles deux enfants ou plus en charge. Elles occupent le plus souvent des emplois de faible qualification, avec un revenu moyen ne dépassant pas les 6 500 francs par mois. Pour mesurer l'importance de l'enjeu, sachons que ces familles monoparentales rassemblent près d'un quart des 158 000 enfants des familles d'origine antillaise vivant en métropole (...) Les schémas de socialisation selon lesquels s'organise la vie de ces femmes sont ceux des Antilles et pas de la métropole. La difficulté est que les premiers s'accompagnent encore des modes de solidarités communautaires et de formes d'entraides féminines que les seconds ignorent presque aujourd'hui. » (Antiane Eco, 1992, p. 32).

1. Circularité souhaitée, circularité subie

Au contraire d'une migration de peuplement, une migration de type circulaire doit se caractériser par des migrations plus nombreuses (une migration Dom-métropole, puis un retour, puis un nouveau départ, etc.) et donc *a priori* plus courtes¹. Selon l'enquête migrations de l'INSEE (1992), plus de 20 % des antillo-guyanais installés en métropole (âgés de 16 à 59 ans lors de leur première migration) ont effectué deux migrations ou plus² dans le sens Dom-métropole. Ce taux grimpe à 25 % si l'on ne considère que les migrants de sexe masculin³. Le phénomène de circularité migratoire (migration/ré-migration) est donc loin d'être marginal. Il existe deux manières de l'appréhender : il peut s'agir d'une circularité souhaitée ou d'une circularité davantage subie.

D'une part la circularité souhaitée peut s'inscrire : (i) dans le cadre d'une « pause » migratoire ou d'un recul temporaire par rapport à une première expérience migratoire ; (ii) dans le cadre d'une solidarité familiale. Dans le premier cas il s'agit par exemple d'individus qui ont tenté une première expérience migratoire plutôt courte qui s'est soldée par un échec relatif et un retour au pays ... avant d'effectuer par la suite une seconde migration en métropole. Le retour temporaire au pays est rendu possible par de faibles coûts migratoires et par la persistance d'un tissu de relations familiales et sociales. Cette période permet de réfléchir, de prendre du recul par rapport à la première migration, ce qui permet éventuellement de mieux préparer la suivante. Par exemple lors d'un entretien en Guadeloupe nous avons rencontré un jeune homme qui revenait d'une année de formation financée par un organisme public. Cette première expérience en métropole était mitigée : la certitude d'avoir acquis un savoir-faire professionnel mais également un savoir-être plus personnel le disputait au souvenir parfois douloureux du déracinement, de « mauvaises rencontres » ou de déceptions diverses. Au terme de sa formation, ce jeune homme a choisi de ne pas rester en métropole mais de rentrer en Gua-

¹ Rappelons que par migration il faut entendre changement de résidence pendant au moins une demi-année. Une migration se distingue donc d'un séjour temporaire dans le DOM d'origine.

² INSEE Antilles-Guyane (1992), « Dossier Migrations Antilles-Guyane / Métropole. Enquête Migrations 1991/1992 », tableau 6 de la première partie.

³ INSEE Antilles-Guyane (1992), « Dossier Migrations Antilles-Guyane / Métropole. Enquête Migrations 1991/1992 », tableau 12 de la première partie.

deloupe. Cependant, dans son discours, il apparaît qu'il s'agit d'un retour temporaire avec la volonté d'utiliser dans un premier temps dans l'île le savoir-faire acquis lors de la formation, avant de retourner en métropole et d'acquérir de nouveau un complément de formation. Le mouvement migratoire entre les deux territoires est alors davantage pensé en termes de circularité des expériences (professionnelles mais également personnelles) qu'en termes de migration définitive suivie d'un retour à la fin de la vie active. La circularité souhaitée peut également s'inscrire dans le cadre de la solidarité familiale. Prenons un autre exemple, celui d'une mère de famille qui élève seule à Paris ses deux enfants tout en travaillant. Sa mère est venue passer plus de six mois en métropole afin de garder et d'élever ses petits-enfants. Le gain est alors double : (i) il est psychologique puisque la présence maternelle est un soutien moral et un gage de bonne éducation des enfants ; (ii) il est monétaire puisqu'il permet d'économiser les frais de nourrice, de crèche ou de garderie. Un autre exemple nous est donné par un homme, retraité, ayant vécu en métropole et résidant actuellement en Guadeloupe. En métropole nous avons rencontré sa sœur, également retraitée, qui l'avait hébergé. Elle racontait que son frère était venu se reposer en métropole car en Guadeloupe « on l'embêtait, on se moquait de lui (...) ils n'étaient pas très gentils avec lui (...) il se sentait un peu martyrisé ». Enfin un dernier exemple est fourni par une retraitée, mariée à un métropolitain et résidant à Paris, que nous avons rencontré à deux reprises : à Paris puis dans sa maison dans une commune du nord de Grande-Terre. La vie de cette dame, au revenu pourtant modeste, se partage entre la métropole et son île natale. Doublement propriétaire elle peut répartir son temps de vie entre les deux territoires : elle maintient ainsi des relations sociales tant avec sa famille et amis installés dans l'île qu'avec sa famille et ses relations en métropole. Elle peut tout à la fois héberger un de ses enfants dans sa maison en Guadeloupe et héberger sa petite-fille poursuivant des études à Paris. Dans ces conditions les coûts migratoires défient toute concurrence et semblent se limiter au seul frais de transport. Le niveau de capital social est élevé et par conséquent cette personne accède – ou peut faire accéder – à des services ou des biens à un prix inférieur à celui du marché. Il est vrai cependant que la frontière entre la migration et le séjour temporaire devient floue.

A l'opposé de cette circularité souhaitée, il y a la circularité subie. Elle concerne des individus qui n'arrivent pas à se fixer dans l'un des territoires. Pour eux, il se dégage un sentiment de mal-être qui pose la question de l'identité face à un déracinement durement ressenti. Ils n'arrivent pas à adhérer au mode de vie métropolitain tout en sentant un décalage avec la mentalité des insulaires.

2. Profil des migrants de retour et l'éventuelle ré-migration vers la métropole

Une autre manière d'aborder la circularité des mouvements migratoires est de s'intéresser au profil des migrants de retour. Dans le cas d'une migration de peuplement, les migrants de retour devraient être plutôt âgés et plutôt sur la fin de leur vie active. Selon l'enquête migrations de l'INSEE (1992) nous ne retrouvons guère ce profil. D'une part, parmi les migrants de retour, une part non négligeable est composée de jeunes puisque environ 15 % ont entre 16 et 24 ans au moment de l'enquête¹. D'autre part, près de 50 % des migrants de retour sont restés

¹ INSEE Antilles-Guyane (1992), « Dossier Migrations Antilles-Guyane/Métropole. Enquête Migrations 1991/1992 », tableau 3 de la deuxième partie.

moins de deux ans en métropole (durée de la première migration). Il est vrai cependant que parmi ces derniers environ 40 % sont partis pour effectuer le service national et 25 % pour les études¹. Enfin, les migrants de retour, âgés de 60 ans et plus au moment de l'enquête, ne représentent que 7 % chez les hommes et 11 % chez les femmes tandis que les 20-34 ans représentent 50 % des migrants de retour chez les hommes et 35 % chez les femmes². Par conséquent il n'est pas étonnant que les retraités ne représentent guère plus de 6 % des migrants de retour chez les hommes et environ 11 % chez les femmes. Au total les migrants de retour sont actifs pour les deux tiers d'entre eux chez les hommes et pour la moitié d'entre elles chez les femmes³. Parmi les migrants de retour le rapport entre ceux qui ont de la famille en métropole au moment de l'enquête et ceux qui n'en ont pas est de 3 pour 1⁴. Près de 9 migrants de retour sur 10 ont côtoyé des originaires des DOM en métropole. Ceux qui déclaraient, à un horizon de quatre ans après l'enquête (soit 1995), être prêts à repartir en métropole étaient environ 40 %⁵.

3. Des séjours temporaires

Parallèlement au mouvement migratoire, qui implique un changement de résidence, des séjours temporaires à finalité extra-professionnelle ont cours. Ainsi, environ 80 % des antillais installés en métropole (âgés de 16 à 59 ans lors de leur première migration) sont retournés au moins une fois tous les trois à quatre ans (si ce n'est davantage) dans leur DOM de naissance (vacances, visites)⁶. Evidemment l'existence de congés bonifiés dans la fonction publique a rendu possible ces séjours temporaires.

4. Des transferts de capital monétaire au capital social

Dans la section III nous avons développé analytiquement l'idée que les échanges au sein de cette famille étendue se sont déplacés dans le sens d'une substitution du capital social au capital monétaire. Autrement dit moins de transferts monétaires et davantage d'échanges de services facilités par les déplacements physiques. Si notre analyse n'est pas dénuée de sens, plusieurs éléments devraient corroborer notre propos. Malheureusement un double obstacle s'offre à nous :

¹ INSEE Antilles-Guyane (1992), « Dossier Migrations Antilles-Guyane/Métropole. Enquête Migrations 1991/1992 », tableau 14 de la deuxième partie.

² Les 20-49 ans représentaient environ 75 % des migrants de retour chez les hommes et environ 70% chez les femmes.

³ INSEE Antilles-Guyane (1992), « Dossier Migrations Antilles-Guyane/Métropole. Enquête Migrations 1991/1992 », tableaux 19 et 20 de la deuxième partie.

⁴ INSEE Antilles-Guyane (1992), « Dossier Migrations Antilles-Guyane/Métropole. Enquête Migrations 1991/1992 », tableau 25 de la deuxième partie.

⁵ INSEE Antilles-Guyane (1992), « Dossier Migrations Antilles-Guyane/Métropole. Enquête Migrations 1991/1992 », tableau 28 de la deuxième partie.

⁶ INSEE Antilles-Guyane (1992), « Dossier Migrations Antilles-Guyane/Métropole. Enquête Migrations 1991/1992 », tableau 37 de la première partie.

- La Guadeloupe étant un département français, les mouvements privés de fonds avec la métropole ne sont pas comptabilisés. En dépit des contacts pris avec des banques commerciales et l'IEDOM, il ne semble exister aucune statistique permettant d'appréhender les transferts monétaires privés¹.
- L'une des réserves apportée à l'utilisation du concept du capital social est sa difficulté à mesurer et à quantifier ce capital. Nous avons déjà précisé que Charmes [1999] propose d'utiliser les transferts monétaires *inter vivos* et le temps consacré à certaines activités.

Afin de justifier notre réflexion nous ne pouvons donc qu'utiliser les informations collectées lors des entretiens semi-directifs que nous avons réalisés avec une soixantaine de migrants (en région parisienne) et de familles de migrants (en Guadeloupe).

D'après la cinquantaine d'entretiens que nous avons mené en région parisienne et en Guadeloupe, et bien qu'aucune statistique ne puisse confirmer ou infirmer nos hypothèses, nous estimons que :

- Les transferts monétaires ont principalement concerné les personnes arrivées en métropole dans les années 60 et 70, à une époque où le différentiel de revenu entre les deux territoires était significatif ; depuis le flux des transferts privés a pu décroître.
- Alors que jusque dans les années 80 le circuit des transferts monétaires allait de métropole vers l'archipel, il s'est par la suite ré-équilibré et de nos jours les transferts monétaires privés Guadeloupe-métropole ont pu acquérir une importance non négligeable.
- Les transferts monétaires dans les années 60 et 70 s'inscrivaient dans le cadre d'un soutien financier à la famille plus ou moins régulier tandis que de nos jours ils seraient plus ciblés et ponctuels (aide au financement des études, difficulté passagère, etc.) et complémentaires par rapport à d'autres formes d'entraide.
- Dans les échanges au sein de la famille étendue, les transferts monétaires ont perdu de l'importance du fait de la baisse du différentiel de revenu entre les deux territoires. Des déplacements plus fréquents ont permis le renforcement de nouvelles formes de solidarité plus axée sur des échanges de services.

CONCLUSION

Dans cet article nous avons traité de la baisse des coûts migratoires en réfléchissant sur la conséquence de la dynamique migratoire. La littérature économique tend à distinguer les migrations dans les pays développés des migrations dans les pays en développement. Une idée forte est que la première correspond davantage à une migration dont la décision est centrée sur le migrant, tandis que la seconde est marquée par la prépondérance de la stratégie familiale. A la première une tendance à l'individualisation des coûts migratoires, à la seconde

¹ Ce constat a déjà été fait : « L'absence de balance des paiements et les statistiques monétaires, liés au statut de département, n'autorisent pas la mesure de ces transferts ni la comptabilisation des mouvements de fonds dans les deux sens. » Domenach et Picouet (1992), « La dimension migratoire des Antilles », Coll.Caraïbe-Amérique Latine, Ed.Economica, page 136.

une tendance à la socialisation des dépenses. Si les coûts migratoires diminuent, en valeur relative et/ou absolue, quelles conséquences cela a-t-il sur la dynamique migratoire ? Nous avons repris une hypothèse de Guilmoto et Sandron, qui s'interrogent sur la remise en cause de la solidarité et donc de l'institution migratoire. Pour répondre à cette interrogation, nous avons proposé de nous intéresser à l'émigration guadeloupéenne en métropole, pour laquelle la baisse des coûts de la migration est avérée. Cependant elle ne remet pas en cause la dimension familiale de la migration. Au contraire celle-ci développe de nouveaux comportements qui lui permettent de prendre en compte les perspectives offertes par les différents territoires. Loin de remettre en cause l'organisation de la famille étendue, la baisse des coûts migratoires offrent de nouvelles perspectives. L'émigrant guadeloupéen de ce début de siècle se voit ouvrir des opportunités migratoires que ne possédaient pas ses aînés. Le premier contact avec la métropole se fait plutôt jeune, à l'occasion d'un séjour pour « voir » Paris et rendre visite à la famille installée en métropole. Par la suite la poursuite des études ou le choix de trouver un emploi incite le jeune adulte à tenter une expérience ou à « tenter sa chance ». La famille offre alors des opportunités sécurisantes de prise en charge : logement, alimentation, information, soutien moral, contact avec la communauté, etc. En cas d'échec relative le migrant a la possibilité de rentrer dans l'île, ce qui ne compromet nullement une ré-migration. Par l'intermédiaire de contacts directs (séjours dans l'île) ou indirects (accueil de la famille), il maintient des liens avec ceux restés au pays. Tel guadeloupéen viendra se faire soigner en région parisienne ; tel autre partira en métropole pendant six mois pour garder le jeune dernier de sa fille cadette ; l'un viendra faire un break d'un mois au pays, pour se ressourcer, « avant de reprendre le boulot » ; l'autre partira voir si les travaux de sa maison avancent, etc. ; la fréquence des déplacements (donc des contacts physiques) s'en trouve accrue. Dans le cas d'une relative facilité de mouvement entre les deux territoires, le migrant peut alors partager son capital social avec les membres de sa famille qui viennent lui rendre visite et une réciprocité en termes de capital social peut se mettre en place. Cette forme d'échanges au sein de la famille n'exclut pas les transferts monétaires mais ils prennent une dimension complémentaire, voire secondaire.

BIBLIOGRAPHIE

- ANSELIN A., 1990, *L'émigration antillaise en France*, La troisième île, Paris.
- BERTRAM G. et F. WATTERS, 1985, « The MIRAB economy in south Pacific microstates », *Pacific Viewpoint*, 26(3), pp. 497-519.
- BESSY P. et C. RICHE, 1993, « Le retour au pays pour la retraite des personnes nées dans les DOM. Une enquête sur les intentions », *Economie et Statistique*, 270, p. 10.
- BHATTACHARYYA B., 1985, « The role of family decision in internal migration », *The Journal of Development Economics*, 18(1), pp. 51-66.
- CHARBIT Y., 1987, « Ménages et familles des originaires des Départements d'outre-mer », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 3(3), pp. 49-67.
- CHARMES J., 1999, « Le capital social : quelques conceptions et données empiriques tirées du contexte africain », Communication au Séminaire *L'éthique du développement*, 19 et 20 mars, Université de Versailles et St Quentin-en-Yvelines.

- CONSTANT F., 1987, « La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987 », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 3(3), pp. 9-29.
- DE HAAN A., 1999, « Livelihoods and poverty : the role of migration - A critical review of the migration literature », *Journal of Development Studies*, 36(2), pp. 1-47.
- DE MIRAS C., 1997, « Le développement des petites économies insulaires relève-t-il encore de l'économie de marché ? », *Revue Tiers Monde*, 38(149), pp. 79-98.
- DOMENACH H. et M. PICOUET, 1992, *La dimension migratoire des Antilles*, Paris.
- EL-SAKKA, M. et R. MCNABB, 1999, « The macroeconomic determinants of emigrant remittances », *World Development*, 27(8), pp. 1493-1502.
- GAUTIER A., 1988, « Les politiques familiales et démographiques dans les départements français d'outre-mer depuis 1946 », *Cahier des Sciences Humaines*, 24(3), p. 12.
- GIRAUD M. et C.-V. MARIE, 1987, « Insertion et gestion socio-politique de l'identité culturelle : le cas des antillais en France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 3(3), pp. 31-47.
- GUILMOTO C. Z., 1998, « Institutions and migrations. Short-term versus long-term moves in rural West Africa », *Population Studies*, 52, pp. 85-103.
- GUILMOTO C. Z., 2000, « La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement », *Population*, 55(1), pp. 105-136.
- ILAHY N. et S. JAFAREY, 1999, « Guestworker migration, remittances and the extended family : evidence from Pakistan », *Journal of Development Economics*, 58, pp. 485-512.
- INSEE, 1992, « Dossier Migrations Antilles-Guyane/métropole ». *Enquête migrations 1991/1992*, INSEE, Paris.
- LUCAS M., 1983, *Rapport du groupe de travail pour l'insertion des ressortissants des départements d'outre-mer en métropole*, Ministère de l'intérieur et de la décentralisation chargé des Dom-Tom, Paris.
- MARIE C.-V., 1993, *Les populations des Dom-Tom, nées et originaires, résidant en France métropolitaine*, INSEE, Paris.
- MASSEY D. S. et alii., 1993, « Theories of international migration : a review and appraisal », *Population and Development Review*, 19(3), pp. 431-465.
- NAN M. A., CONSTANCE A. N. et alii., 1999, « Family demography, social theory, and investment in social capital », *Population and Development Review*, 25(1), pp. 1-31.
- POIRINE B., 1994, « Rent, emigration and unemployment in small islands : the MIRAB model and the french overseas departments and territories », *World Development*, 22(12), pp. 1997-2009.
- POIRINE B., 1997, « A theory of remittances as an implicit family loan arrangement », *World Development*, 25(4), p. 589-611.
- RALLU, J.-L., 1997, « Le rôle de la migration de retour dans les pays de départ : les cas de Guadeloupe et Martinique », Communication au *XXIIIème Congrès général de la population - UIESP*, Pékin.
- REQUIER-DESJARDINS D., 2000, « On some contributions on the definition and relevance of social capital », *Cahiers du C3ED*, 2000(01).
- ROOT, B. D. et G. DE JONG, 1991, « Family migration in a developing country », *Population Studies*, 45(2), pp. 221-233.
- ROSENZWEIG M. R., 1988, « Risk, private information, and the family », *American Economic Review*, 78(2), pp. 245-250.

- SCHIFF M., 1995, « Politique commerciale et migration internationale à court et moyen terme », *Revue d'Economie du Développement*, 1995(1), pp. 3-25.
- SCHIFF M., 1997, « Migrations et échange : aspects positifs et normatifs », In : De Melo J. (s.l.d.de), *Commerce Nord-Sud, Migration et délocalisation*, Economica, Paris.
- SCHIFF M., 1999, « Intégration politique, mobilité de la main-d'oeuvre et bien-être : l'impact du capital social », *Revue d'Economie du Développement*, 1999(3), pp. 61-80.
- SCHMID A. A., 2000, « Affinity as social capital : its role in development », *Journal of Socio-Economics*, 29(2), pp. 159-171.
- SJAASTAD L. A., 1962, « The costs and returns of human migration », *Journal of Political Economy*, 70(5), pp. 80-93.
- STARK O. et D. LEVHARI, 1982, « On migration and risk in LDC's », *Economic Development and Cultural Change*, 31, pp. 191-196.
- STARK O. et R.LUCAS, 1988, « Migration, remittances and the family », *Economic Development and Cultural Change*, 36(3), pp. 465-481.
- TODARO M. P., 1969, « A model of labor migration and urban unemployment in less developed countries », *American Economic Review*, 59(1), pp. 138-146.
- VERHAEREN R.-E., 1990, *Partir ? Une théorie économique des migrations internationales*, Grenoble.
- WOOLCOCK M. et D. NARAYAN, 2000, « Social capital : implications for development theory, research, and policy », *World Bank Research Observer*, 15(2), pp. 225-249.